

# Table des matières

---

<b>SOMMAIRE .....</b>	5
<b>INTRODUCTION.....</b>	9

## PREMIÈRE PARTIE LES RÈGLES DE PROCÉDURE

<b>1. LA VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ.....</b>	13
a) L'avis de vérification.....	14
b) La phase d'investigation.....	17
c) Les points de contrôle .....	18
d) L'hypothèse de rejet de comptabilité .....	25
e) Le débat oral et contradictoire .....	27
f) Le non-renouvellement de la vérification .....	27
g) La durée de la vérification.....	30
h) Le délai de prescription.....	31
i) L'interruption, la prorogation et la neutralisation du délai .....	32
j) L'opposabilité de la doctrine administrative .....	34
k) La déduction en cascade .....	36
<b>2. L'EXAMEN CONTRADICTOIRE DE LA SITUATION FISCALE PERSONNELLE .....</b>	37
a) L'avis d'examen contradictoire de la situation fiscale personnelle ...	37
b) Le dialogue entre le vérificateur et le contribuable.....	40
c) Les demandes d'éclaircissements ou de justifications.....	41
d) La durée du contrôle.....	47
e) Le non-renouvellement du contrôle .....	47
f) Le délai de prescription.....	47
g) L'interruption et la prorogation du délai .....	48
h) L'opposabilité de la doctrine administrative .....	50
i) Interaction d'une vérification de comptabilité et de l'ESFP .....	51

<b>3. LA PROPOSITION DE RECTIFICATION.....</b>	53
a) La motivation.....	53
b) L'indication du délai de réponse, de l'assistance d'un conseil, de la date et signature .....	58
c) Les conséquences financières des rectifications .....	59
d) Les amendes, majorations et intérêts de retard.....	60
e) La notification.....	65
f) Les effets de la notification : interruption du délai de prescription et ouverture du délai de réponse.....	68
g) L'acceptation de la proposition ou les observations du contribuable .....	72
h) La réponse aux observations du contribuable .....	77
i) Les recours hiérarchiques .....	79
j) Les commissions administratives des impôts .....	81
<b>4. LE RÈGLEMENT DES LITIGES FISCAUX.....</b>	85
a) La transaction .....	85
<i>Un véritable contrat .....</i>	85
<i>Un contrat portant sur les seules pénalités, et non sur les droits .....</i>	86
<i>Un contrat ne pouvant concerner certains impôts et taxes.....</i>	88
b) La conciliation.....	89
<i>Les compétences du conciliateur fiscal départemental.....</i>	89
<i>Les décisions du conciliateur fiscal départemental .....</i>	90
c) La médiation.....	90
<i>Le décret n° 2002-612 du 26 avril 2002 instituant un médiateur.....</i>	90
<i>Les décisions du médiateur.....</i>	91
d) Les remises gracieuses .....	91
<i>Les demandes de remises gracieuses .....</i>	91
<i>Le traitement des demandes de remises gracieuses .....</i>	92
<i>Le contrôle des refus de demandes de remises gracieuses .....</i>	93
e) Les dégrèvements et restitutions d'office.....	95
f) Le Défenseur des droits et le ministre du Budget.....	96
g) La réclamation préalable .....	97
<i>Le principe de la réclamation préalable .....</i>	97
<i>Les personnes susceptibles de déposer une réclamation préalable.....</i>	97
<i>Le dirigeant solidairement responsable des dettes fiscales de la société ..</i>	98
<i>Le délai de réclamation.....</i>	99

<i>Le délai raisonnable de recours d'un an défini par le Conseil d'État .....</i>	100
<i>La Cour de cassation écarte le principe du délai raisonnable en matière judiciaire.....</i>	102
<i>Le délai spécial de réclamation dans les groupes fiscalement intégrés....</i>	104
<i>La forme et le contenu de la réclamation préalable.....</i>	107
<i>Le sursis de paiement.....</i>	110
<i>La demande de garanties par le comptable public.....</i>	111
<i>Le contrôle des refus de sursis de paiement.....</i>	114
<i>Le délai de réponse à une réclamation préalable.....</i>	115
<i>La réponse de l'administration à une réclamation préalable.....</i>	116
<i>La possibilité de déposer une nouvelle réclamation .....</i>	118
<b>h) La répartition des compétences entre les deux ordres de juridiction .....</b>	<b>119</b>
<i>Compétence du juge administratif pour un litige relatif à la prescription du recouvrement de l'impôt dans le cadre d'une saisie immobilière .....</i>	119
<b>i) Le délai de saisine du juge de l'impôt .....</b>	<b>121</b>
<b>j) Le contentieux devant le tribunal administratif .....</b>	<b>122</b>
<i>Les modalités de saisine du juge administratif.....</i>	122
<i>Le mémoire en défense de l'administration fiscale.....</i>	126
<i>La cristallisation de la demande et l'autorisation des moyens nouveaux .....</i>	127
<i>La compensation d'assiette.....</i>	128
<i>La substitution de motif ou de base légale.....</i>	129
<i>La charge de la preuve .....</i>	132
<i>Le jugement du tribunal administratif.....</i>	138
<b>k) Le contentieux devant le tribunal judiciaire.....</b>	<b>138</b>
<i>Les conclusions en défense ou mémoire en défense de l'administration fiscale .....</i>	142
<b>l) Les voies de recours.....</b>	<b>142</b>
<i>L'appel devant la cour administrative d'appel ou la cour d'appel .....</i>	143
<i>Le pourvoi en cassation devant le Conseil d'État ou la Cour de cassation.....</i>	145

## SECONDE PARTIE LA JURISPRUDENCE FISCALE AU FIL DU TEMPS

<b>5. LE DÉLAI SPÉCIAL DE RÉCLAMATION DANS LES GROUPES FISCALEMENT INTÉGRÉS .....</b>	149
<b>6. CE QU'IL EN RESTE DU NON-RENOUVELLEMENT D'UNE VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ .....</b>	153
<b>7. REJET DE COMPTABILITÉ : POINT SUR L'ARRÊT N° 460520, RENDU PAR LE CONSEIL D'ÉTAT LE 3 NOVEMBRE 2023 .....</b>	157
a) En premier lieu, sur l'envoi d'un seul avis de vérification en cas d'exercice de plusieurs activités.....	157
b) En deuxième lieu, sur la modification des rectifications contenues dans la proposition de rectification.....	160
c) En troisième lieu, sur la reconstitution du chiffre d'affaires.....	168
<b>8. LES MÉTHODES DE RECONSTITUTION DES RECETTES.....</b>	171
<b>9. LE CONTENTIEUX JUDICIAIRE NE CONNAÎT PAS LE PRINCIPE DU DÉLAI RAISONNABLE DE RECOURS .....</b>	175
a) Le délai raisonnable de recours d'un an défini par le Conseil d'Etat.....	175
b) La Cour de cassation écarte le principe du délai raisonnable en matière judiciaire .....	177
<b>10. L'ATTESTATION DU CONTRÔLEUR DES IMPÔTS ET LA PRISE DE POSITION FORMELLE DE L'ADMINISTRATION.....</b>	181
<b>11. RESPONSABILITÉ FISCALE DU DIRIGEANT SOCIAL : DES DÉCISIONS SÉVÈRES DE LA COUR DE CASSATION .....</b>	185
<b>12. RÉPONSE DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE ET BASE LÉGALE DU REDRESSEMENT .....</b>	189
<b>13. LA DURÉE DU CONTRÔLE ET LA VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ D'UN TIERS .....</b>	195
<b>14. LA RÉCLAMATION PRÉALABLE DU DIRIGEANT SOLIDAIREMENT RESPONSABLE .....</b>	199
<b>15. AVIS DE VÉRIFICATION ADRESSÉ AU MANDATAIRE D'UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE.....</b>	201
<b>16. DÉCLARATION DES COMPTES À L'ÉTRANGER : NOTION DE COMPTE UTILISÉ .....</b>	205

<b>17. LA PROCÉDURE DE TAXATION D'OFFICE DES AVOIRS DÉTENUS À L'ÉTRANGER.....</b>	213
<b>18. SIMULTANÉITÉ D'ENVOI D'UNE MISE EN DEMEURE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION ET D'UN AVIS D'ESFP .....</b>	217
<b>19. LE DÉLAI DE REPRISE EN CAS D'ACTIVITÉ OCCULTE .....</b>	221
<b>20. VALIDITÉ D'UNE PROPOSITION DE RECTIFICATION ADRESSÉE AU CONTRIBUABLE AVANT L'INTERVENTION DU JUGEMENT D'OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE .....</b>	223
<b>21. LES PLUS OU MOINS-VALUES PROFESSIONNELLES .....</b>	227
a) Les plus ou moins-values des entreprises soumises à l'IR .....	228
<i>Détermination de la plus ou moins-value .....</i>	228
<i>Qualification de la plus ou moins-value .....</i>	228
<i>Régime fiscal des plus ou moins-values nettes de l'exercice.....</i>	230
<i>Exonérations des plus-values réalisées par les entreprises relevant de l'IR.....</i>	231
b) Les plus ou moins-values des entreprises soumises à l'IS .....	234
<b>22. PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES ET DÉDUCTION DES DÉPENSES DE TRAVAUX .....</b>	237
<b>23. ABATTEMENT SUR LA PLUS-VALUE DE CESSION DE TITRES DU DIRIGEANT PARTANT À LA RETRAITE .....</b>	239
<b>24. CESSION DE TITRES DU DIRIGEANT ET CESSATION DES FONCTIONS ....</b>	243
<b>25. EXONÉRATION DE PLUS-VALUE IMMOBILIÈRE AU TITRE DE LA CESSION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE.....</b>	247
a) En principe, un immeuble ne perd pas sa qualité de résidence principale en cas de vacance au jour de la cession .....	247
b) Un délai d'inoccupation de 17 mois du bien cédé est anormal .....	247
c) Remise en cause de l'exonération s'il apparaît que le prix demandé était manifestement excessif.....	248
d) La fraction de l'immeuble mise à disposition de la clientèle comme chambres d'hôtes ne peut pas bénéficier de l'exonération .....	249
e) La location ou sous-location d'une partie de la résidence principale du bailleur .....	250
f) Il faut des preuves suffisantes pour bénéficier de l'exonération.....	251
g) Résidence principale : une résidence habituelle et effective.....	252
h) Notion d'abus de résidence principale.....	253

<b>26. PLUS-VALUE DE CESSION DE LA RÉSIDENCE SECONDAIRE : PAS D'EXONÉRATION EN CAS D'USUFRUIT SUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE .</b>	255
<b>27. EXONÉRATION DE LA PLUS-VALUE ET NOTION DE BRANCHE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ .....</b>	259
<b>28. EXONÉRATION DE LA PLUS-VALUE EN CAS DE CESSION D'UNE BRANCHE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ : L'APPRÉCIATION DE LA DURÉE D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ .....</b>	263
<b>29. EXONÉRATION DE LA PLUS-VALUE DE CESSION D'UNE BRANCHE D'ACTIVITÉ EN CAS D'EXPLOITATION AUTONOME.....</b>	265
<b>30. EXONÉRATION DE LA PLUS-VALUE SUR TITRES DE PARTICIPATION ET CONDITION DE DÉTENTION DE 5 % DU CAPITAL .....</b>	267
<b>31. L'IMPOSITION DU CRÉDIT-VENDEUR SUR LA TOTALITÉ DE LA PLUS-VALUE.....</b>	269
<b>32. L'ÉLIGIBILITÉ DE LA LOCATION MEUBLÉE AU BÉNÉFICE DU RÉGIME DUTREIL .....</b>	271
a) Le régime Dutreil.....	271
b) L'exclusion de principe par l'administration fiscale de la location meublée au bénéfice du régime Dutreil.....	272
c) Des positions ambiguës de l'administration fiscale sur le sujet .....	272
d) La position du juge : un désaveu pour l'administration fiscale.....	273
e) Pacte Dutreil : il n'y a pas d'exclusion de principe de la location meublée, selon le Conseil d'État .....	274
f) Le Conseil d'État sur la même ligne que la Cour de cassation.....	274
g) Une affaire devant le juge .....	275
<b>33. RESPONSABILITÉ DU NOTAIRE POUR ABSENCE D'INFORMATION SUR LE PACTE DUTREIL .....</b>	279
<b>34. L'IMPOSITION DU RAPPEL DE TVA COMME REVENUS DISTRIBUÉS .....</b>	283
a) Rappel sur le mécanisme de l'article 109-1 du CGI .....	283
b) Les dispositions de l'article L77 du LPF.....	284
c) La base et le fondement de l'imposition du rappel de TVA comme revenus distribués.....	285
<b>35. PRESTATIONS SOUMISES À LA TVA : QUAND LE LIEN DIRECT FAIT DÉFAUT .....</b>	289
<b>36. APPLICATION DU RÉGIME DE LA TVA SUR MARGE MALGRÉ UNE FACTURE NON CONFORME.....</b>	291

<b>37. SOUS-TRAITANCE ET AUTOLIQUIDATION DE LA TVA.....</b>	295
<b>38. DÉDUCTION DE LA TVA : UN CONTRAT PEUT CONSTITUER UNE FACTURE .....</b>	297
<b>39. TVA ET TAXE SUR LES SALAIRES.....</b>	299
<b>40. DES AVANCES DE TRÉSORERIE QUI CONSTITUENT UN ACTE ANORMAL DE GESTION .....</b>	301
<b>41. L'ACTE ANORMAL DE GESTION : LA PREUVE DE L'ANORMALITÉ .....</b>	305
<b>42. INTÉRESSEMENT DU DIRIGEANT ET ACTE ANORMAL DE GESTION .....</b>	309
a) Renonciation à recettes et acte anormal de gestion.....	311
b) L'intérêt social et l'acte anormal de gestion .....	312
<b>43. UNE SOCIÉTÉ PEUT VERSER UNE FORTE RÉMUNÉRATION À SON DIRIGEANT LORSQU'IL Y A UN FORT TAUX DE MARGE.....</b>	313
<b>44. L'ABUS DE DROIT .....</b>	315
a) L'abus de droit est caractérisé même si un acte licite aurait pu avoir le même résultat .....	315
b) Apport-cession et sursis d'imposition : le risque d'abus de droit ....	318
c) La donation-cession et l'abus de droit .....	319
d) SCI et abus de droit .....	321
e) L'abus de droit et le régime fiscal des sociétés mère-fille.....	325
f) Sanctions pour abus de droit : le juge de l'impôt doit contrôler la proportionnalité de la majoration.....	326
<b>45. L'IMPOSITION DES ASSOCIÉS D'UNE SCI.....</b>	329
<b>46. SURSIS D'IMPOSITION ET RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL D'UNE SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE D'APPORT .....</b>	333
<b>47. LA MAJORIZATION DE 25 % APPLIQUÉE AUX REVENUS DISTRIBUÉS POUR LE CALCUL DE L'IR EST CONFORME À LA CONSTITUTION .....</b>	337
<b>48. MISE EN ŒUVRE DE LA JURISPRUDENCE DE LA CEDH SUR LA MAJORIZATION DE 25 % POUR NON-ADHÉSION À UN OGA .....</b>	341
a) Rappel de l'arrêt de la CEDH du 7 décembre 2023 .....	341
b) Mises en œuvre pratique par le tribunal administratif de Caen.....	342
<b>49. LA DÉNONCIATION DE L'INFRACTION FISCALE AU PARQUET.....</b>	345
<b>50. VISITE DOMICILIAIRE DU FISC ET RÔLE DE L'OPJ .....</b>	349

51. VISITES DOMICILIAIRES DU FISC : DES POSITIONS DE LA COUR DE CASSATION DE PLUS EN PLUS FAVORABLES À L'ADMINISTRATION FISCALE .....	351
52. SAISIE DE DONNÉES INFORMATIQUES EN CAS DE SOUPÇONS DE FRAUDE FISCALE .....	355
53. LE RÔLE DU JUGE EN CAS DE CUMUL DE SANCTIONS FISCALES ET PÉNALES .....	357
54. VALIDITÉ D'UN TESTAMENT OLOGRAPHÉ .....	363
55. L'IRRÉVOCABILITÉ DE L'OPTION DU PAIEMENT DIFFÉRÉ DES DROITS DE SUCCESSION SANS INTÉRÊTS .....	367
56. L'ADMINISTRATION FISCALE FACE À LA PROTECTION DU SECRET PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT .....	371
57. LA VIOLATION DU SECRET DE LA CORRESPONDANCE ENTRE L'AVOCAT ET SON CLIENT ENTRAÎNE L'IRRÉGULARITÉ DE LA PROCÉDURE D'IMPOSITION .....	377
58. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF ET IMPÔTS COMMERCIAUX .....	381
59. INDEMNITÉ TRANSACTIONNELLE D'UN SALARIÉ LICENCIÉ ET EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LE REVENU .....	385
60. CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MARIAGE : DES CONDITIONS DE DÉDUCTIBILITÉ JUGÉES INCONSTITUTIONNELLES .....	389
61. LE BLOCAGE CONSENTE PAR L'ASSOCIÉ N'EMPÈCHE PAS L'IMPOSITION DES SOMMES INSCRITES À SON COMPTE COURANT .....	391
62. EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE AU SEIN D'UNE SEL : RÉGIME D'IMPOSITION EN BNC .....	395
63. LA RÉVÉLATION D'UN DON MANUEL ET L'OPTION POUR UN PAIEMENT DIFFÉRÉ DES DROITS .....	399
64. OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS ET PRIX DE TRANSFERT .....	407
65. L'ÉVASION FISCALE INTERNATIONALE ET LA NOTION DE RÉGIME FISCAL PRIVILÉGIÉ .....	411
66. LE FISC ET L'ACTION PAULIENNE .....	415
67. OPÉRATIONS DE FUSIONS : LE TRANSFERT DES DÉFICITS D'UNE HOLDING ANIMATRICE ABSORBÉE .....	417
68. PRIX DE TRANSFERT : L'ADMINISTRATION FISCALE DOIT RAPPORTER LA PREUVE .....	421

<b>69. LA DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR DES DROITS D'ENREGISTREMENT EN CAS DE CESSION DE DROITS SOCIAUX .....</b>	425
<b>70. CESSION DAILY ET QUALITÉ POUR AGIR DEVANT LE JUGE DE L'IMPÔT .....</b>	429
a) La qualité déjà reconnue au cessionnaire pour agir devant le juge de l'impôt au même titre que le cédant .....	429
b) L'hypothèse d'une réclamation préalable présentée par le cessionnaire et d'une action directement introduite devant le juge de l'impôt par le cédant.....	430
c) La morale de l'histoire .....	432
<b>BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE .....</b>	433
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	437